



GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES RISQUES**



CONSIGNES À LA POPULATION ALERTE TSUNAMI

MESSAGE :

- Évacuer immédiatement toutes les zones d'altitudes inférieures à 12 mètres et/ou dans une bande de 300 mètres de la côte et particulièrement les embouchures de cours d'eau et vallées encaissées donnant directement sur la façade maritime.
- Rejoindre les zones refuges et y rester jusqu'à la fin de l'alerte tsunami.
- Suivre l'évolution du phénomène et écouter les consignes spécifiques à la situation, diffusées par les médias.
- Suivre les conseils des services d'urgence et des autorités locales.
- Attendre la fin de l'alerte pour quitter les zones refuges.